



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 26 octobre 2017 – N° 116/H030

Commission Système financier et financement de l'économie

Programme statistique 2018

AVERTISSEMENT : cette compilation reprend les avant-projets transmis entre juin et août 2017 au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee à sa demande. Elle ne rend pas compte des modifications intervenues ultérieurement.

BANQUE DE FRANCE

STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Direction générale des statistiques

Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF).....3

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Direction générale des statistiques

Direction de la balance des paiements (DBdP)

Direction des enquêtes et statistiques sectorielles (DESS).....8

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

Direction générale des activités fiduciaires et de place

Direction des entreprises.....10

STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

ET LES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

Direction générale de la stabilité financière et des opérations

Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché.....12

STATISTIQUES SUR LES BANQUES ET SUR LES ORGANISMES D'ASSURANCE

Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (SG-ACPR).....14

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Insee - Direction des études et des synthèses économiques
Département des comptes nationaux.....17

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction générale des Finances publiques (DGFIP)
Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques
Bureau des études et statistiques fiscales (bureau GF-3C).....19

STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE
Direction générale des statistiques
Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF)

1. Exposé de synthèse

Le volet d'analyse méthodologique sur l'évolution des statistiques européennes compte tenu de la nouvelle collecte granulaire sur les opérations de crédit adoptée en 2016 se poursuivra et les déclarants adresseront leurs premières remises au dernier trimestre 2018. Les réflexions d'harmonisation des concepts au niveau européen seront étendues à d'autres domaines dans le cadre des travaux de l'European Reporting Framework. Au niveau national, des aménagements seront apportés aux collectes des fonds immobiliers et organismes de titrisation.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Cf. 2.4

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Néant

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Néant

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

Les fonds immobiliers (SCPI, OPCI) bénéficient actuellement d'une dérogation leur permettant de déclarer à une fréquence semestrielle (OPCI) et annuelle (SCPI) au lieu de trimestrielle comme le prévoit le règlement BCE 2013/38. La levée de cette dérogation à compter du 1^{er} janvier 2018 les conduira à passer à un reporting trimestriel. Un groupe de travail a été mis en place avec la profession durant le 1^{er} semestre 2017 pour prévoir cette évolution. Les travaux informatiques commençant au 2^{ème} semestre 2017 doivent permettre un démarrage de la nouvelle collecte trimestrielle à partir du 1^{er} trimestre 2018.

Les organismes de titrisation sont soumis à de nouvelles normes comptables depuis le 1^{er} janvier 2017 en vertu du règlement de l'ANC n° 2016-02 du 11 mars 2016. Le nouveau plan comptable accroît la granularité de certaines informations. Un nouveau reporting sera mis en place en 2018 pour s'adapter aux nouvelles règles comptables et enrichir la collecte de données plus détaillées.

Suite à la loi Sapin 2 prévoyant la création de fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) et la parution de l'ordonnance n° 2017-484 le 6 avril 2017, une nouvelle collecte réglementaire, coordonnée entre supervision et statistique, sera mise en place courant 2018 afin d'être en mesure de collecter les données à partir de 2019.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1. Aspects « Territoires »

Néant

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4. Aspects « européens »

L'adoption du règlement (UE) 2016/867 relatif à la mise en place d'une collecte de crédit granulaire (ligne-à-ligne) pour la zone euro se traduira par une montée en puissance, tant au niveau européen qu'au niveau de chaque banque centrale nationale. La BCE a publié le manuel à destination des déclarants sur son site et la Banque de France tient un forum de questions-réponses sur le sien. L'Orientation BCE à destination des BCN est en cours de préparation et la BDF prépare actuellement les versions finales des cahiers des charges fonctionnels et techniques pour les déclarants à la BDF. L'année 2018 sera consacrée à la préparation à de la première remise de données à la BDF avec une phase de pré-alimentation des données de référence sur les contreparties à partir de mars 2018 et une phase de test à partir de juin 2018 pour la première collecte en septembre 2018. Ce travail s'effectue dans le cadre d'un échange continu avec les déclarants.

Par ailleurs, un projet de règlement BCE sur les statistiques de fonds de pension devrait être adopté par le Conseil des Gouverneurs d'ici la fin de l'année 2017 après avoir été soumis à consultation. Cette collecte suivra le principe du « single flow » qui a prévalu s'agissant de la collecte assurance Solvabilité 2 (i.e. une collecte unifiée qui couvre les besoins statistiques et prudentiels).

4. Opérations répétitives

Statistiques monétaires :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Bilan mensuel des institutions financières monétaires	BDF-DGS –DSMF-SSE	Transmission à la BCE
Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit	BDF- DGS –DSMF -SSE	Transmission à la BCE
Statistiques trimestrielles concernant les entreprises d'investissement	BDF-DGS-DSMF-SSE	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France

- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE
- Suivi mensuel et trimestriel des opérations de dépôts, de crédits et de portefeuille titres des institutions financières monétaires (IFM), par secteur/pays de la contrepartie ou par devise
- Publication de Stat info sur les évolutions monétaires, les conditions des dépôts et crédits octroyés par les IFM
- Mise à disposition des séries statistiques détaillées sur le site « Webstat-Banque de France »

Statistiques financières nationales :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Collecte trimestrielle et annuelle de données sur l'épargne réglementée	BDF- DGS - DSMF - SAFIN	Alimente notamment le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée
Collecte trimestrielle et annuelle de données sur l'épargne réglementée – volet accessibilité bancaire	BDF- DGS –DSMF - SAFIN	Alimente notamment le rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire
Enquêtes mensuelle et trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit	BDF- DGS –DSMF -SAFIN	Transmission à la BCE Publication d'un Stat Info

Statistiques trimestrielles sur le coût du crédit aux entreprises	BDF- DGS –DSMF -SAFIN	Publication d'un Stat Info
Statistiques trimestrielles sur le crédit à la consommation	BDF- DGS –DSMF -SAFIN	Publication d'un Stat Info

- Suivi trimestriel des crédits aux microentreprises
- Suivi mensuel et publication des dépôts et des crédits bancaires par département (« Centralisation financière territoriale »)
- Suivi trimestriel des crédits nouveaux à l'habitat
- Calcul des taux de l'usure
- Bilan mensuel statistique de la Banque de France

Comptabilité nationale financière :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs	BDF-DGS- DSMF- SESOF	Transmission à la BCE (protocole de transmission BCE 2013/24), aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne des séries et publication d'un Stat Info sur le site de la BDF
Comptes nationaux financiers annuels consolidés et non consolidés	BDF-DGS- DSMF- SESOF	Transmission à Eurostat (tableaux 6 et 7 du protocole de transmission SEC2010)
Comptes financiers trimestriels des APU et transmission à l'INSEE des éléments de calcul de la dette publique trimestrielle	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission à Eurostat (tableau 27 du protocole de transmission SEC2010), à l'INSEE et mis en ligne sur le site de la BDF
Annual Public Finance Report	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission à la BCE deux fois par an (avril/octobre, protocole de transmission 2013/23)
Tableau de suivi des mesures de soutien au secteur financier	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission à la BCE deux fois par an (avril/octobre)
Questionnaire sur la structure de la dette	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission annuelle à Eurostat (fin mai)
Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission à l'INSEE
Calcul des intérêts reçus et versés par les agents économiques et des SIFIM annuels	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission à l'INSEE
Mise à jour trimestrielle du référentiel de comptabilité nationale (secteur des institutions financières et des administrations publiques)	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne sur le site de la BDF
Statistiques structurelles sur les établissements de crédit (SBS)	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission à Eurostat via l'INSEE
Statistiques structurelles sur les établissements de crédit (SSI)	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission annuelle à la BCE
Statistiques sur le secteur financier (filiales d'entreprises étrangères - FATS inward)	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission à Eurostat via l'INSEE
Reporting sur les autres intermédiaires financiers (OFIs)	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission trimestrielle à la BCE
Financial Access Survey	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission annuelle au FMI fin mai
Special Data Dissemination Standard Plus (indicateurs harmonisés 2ème generation)	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission trimestrielle au FMI

Coordination (BDF-DGS et ACPR) de la production des indicateurs de solidité financière du FMI	BDF DGS- DSMF- SESOF	Indicateurs mis en ligne sur le site du FMI
Statistiques sur les placements et endettement des ménages	BDF DGS- DSMF- SESOF	Transmission trimestrielle à l'OCDE

Publications :

- Comptes financiers trimestriels des agents non financiers (ANF)
- Endettement des ANF résidents (trimestriel)
- Taux d'endettement des ANF : comparaisons internationales (trimestriel)
- Tableau de bord sur l'épargne des ménages (trimestriel)
- Le patrimoine économique de la Nation (conjointement avec l'INSEE, annuel)
- Les placements financiers des ménages (ponctuel, avec l'ACPR)

Autres intermédiaires financiers (OPC, sociétés d'assurance, organismes de titrisation) :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Statistiques mensuelles et trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et passifs des OPC, statistiques mensuelles sur la performance des OPC	BDF-DGS- DSMF- SEFT	Transmission à la BCE, publications de deux stat info (mensuel et trimestriel) sur le site de la Banque de France
Statistiques trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et les passifs des véhicules de titrisation	BDF-DGS- DSMF- SEFT	Transmission à la
Statistiques trimestrielles et annuelles sur les actifs et les passifs des assurances, en encours et en flux	BDF-DGS- DSMF- SEFT	Transmission à la BCE publication d'un stat info sur le site de la Banque de France. Enrichissement des données dans le cadre de Solva2.
Mise à jour et envoi à la BCE de la liste des OPC monétaires et non monétaires (flux quotidien)	BDF-DGS- DSMF- SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France
Mise à jour et publication trimestrielle de la liste des organismes de titrisation enregistrés en France	BDF-DGS- DSMF- SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France ; publication sur le site de la Banque de France
Statistiques sur les investisseurs institutionnels (Assurances et OPC)	BDF-DGS- DSMF- SEFT	Transmission trimestrielle à l'OCDE et à la BRI
Statistiques structurelles sur les entreprises d'assurances	BDF-DGS- DSMF- SEFT	Transmission à Eurostat
Statistiques sur les entreprises d'assurances filiales d'entreprises étrangères (FATS inward)	BDF-DGS- DSMF- SEFT	Transmission à Eurostat via l'INSEE
Statistiques trimestrielles sur les risques assurés par les assureurs crédits ayant une activité en France	BDF-DGS- DSMF- SEFT	Transmission à la DG Trésor et à l'ACPR
Statistiques sur le système bancaire parallèle	BDF-DGS- DSMF- SEFT SESOF-SSE	Transmission au FSB (BRI)

Publications :

- Fonds d'investissement
- Assurances (avec l'ACPR)

- Placements financiers des ménages (avec le SESOF et l'ACPR)
- Rapport de l'Observatoire de l'Épargne réglementée

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'initiative d'un dictionnaire de données commun aux collectes statistiques et prudentielles lancée en 2016 à un niveau européen se poursuivra en 2018 (projet BIRD – banks integrated reporting dictionary). Elle associe la BCE, des banques centrales nationales, des autorités nationales de supervision et des banques avec pour objectif de simplifier à terme la collecte d'informations bancaires et en conséquence de limiter la charge liée aux reportings européens. Le SEBC a démarré une réflexion à plus long terme d'articulation des reporting bancaires dans les domaines statistiques et prudentiels (European reporting framework).

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE
Direction générale des statistiques
Direction de la balance des paiements (DBdP)
Direction des enquêtes et statistiques sectorielles (DESS)

1. Exposé de synthèse

La Banque de France est chargée par le législateur d'élaborer la balance des paiements et la position extérieure de la France (article L 141-6 du Code monétaire et financier).

L'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure repose sur des sources multiples, principalement en provenance du secteur financier et des entreprises non financières.

La collecte des données auprès des entreprises financières est réalisée dans le cadre du dispositif SURFI (Système Unifié de Reporting Financier), système de collecte d'informations comptables, prudentielles et statistiques auprès des établissements agréés par l'ACPR. Outre les statistiques de balance des paiements et de position extérieure, ces informations contribuent à l'établissement des « Foreign Affiliates Trade Statistics outwards » du secteur bancaire et des statistiques bancaires internationales de la BRI par la direction de la balance des paiements (DBdP).

La collecte de données auprès des entreprises non financières est assurée par la direction des enquêtes et statistiques sectorielles (DESS). Cette collecte est effectuée sous forme d'enquêtes et de déclaration directe par les entreprises. Outre les statistiques de balance des paiements et de position extérieure, ces informations contribuent aux statistiques de l'OCDE, d'EUROSTAT et du FMI sur les investissements directs. L'abandon du système de reporting par les banques pour compte de tiers a conduit la DESS à développer la collecte sous forme d'enquêtes. Le système des enquêtes s'est étoffé en 2012 et a été adapté aux normes du nouveau manuel FMI de la Balance des Paiements et de la position extérieure « BPM6 ».

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Suite au renouvellement en 2016 du label des enquêtes ECO et EFI, la version renouvelée de ces enquêtes est mise en production pour la première fois en 2017.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Néant

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

Néant

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1. Aspects "territoires"

Néant

3.2. Aspects "environnement et développement durable"

Néant

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4. Aspects « européens »

Les évolutions des statistiques de balance des paiements, position extérieure, et les modules statistiques liés (statistiques sur les échanges de biens, de services, d'investissement direct et FATS) font l'objet d'une gouvernance définie par les règlements statistiques du Conseil et par les statuts de la Banque centrale européenne. Le 'Committee on Monetary, Financial and Balance of Payments Statistics' (CMFB) assure la coordination entre le système statistique européen et le système européen de banques centrales.

4. Opérations répétitives

La DESS conduit les enquêtes suivantes :

- Enquête sur les stocks et les revenus des investissements directs français à l'étranger, réalisée avec le concours du réseau de la Banque de France.
- Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) : elle vise à collecter des informations sur les échanges internationaux de service, décomposés par type de service et par pays. Elle complète les déclarations des 580 déclarants directs généraux. Elle a été examinée par le Comité du Label pour une nouvelle période de 5 ans.
- Enquêtes sur les créances et dettes commerciales des entreprises résidentes (ECO) : annuelle et trimestrielle
- Enquêtes sur les créances et dettes financières des entreprises résidentes vis-à-vis des entreprises non-résidentes (EFI) : annuelle et trimestrielle

La DESS utilise aussi le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises de la Banque de France (DGAFP) pour alimenter les stocks d'investissements directs étrangers en France et les revenus de ces investissements. Elle exploite enfin les déclarations d'exportations et d'importations de services des entreprises françaises vers les et en provenance des pays de l'UE (Direction de la Douane et des Droits Indirects, DGDDI) ainsi que les fichiers échanges de biens (DGDDI), les bases LIFI et ESANE de l'Insee.

Les données sont intégrées dans les différentes lignes de la balance des paiements (services, revenus, investissements directs...) et accessibles sur le site internet de la Banque de France, notamment via la base de données interactive Webstat.

La Banque de France publie également :

- mensuellement, un Stat Info consacré à la balance des paiements
- trimestriellement, un Stat Info consacré aux émissions et détentions de titres
- annuellement, le Rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France
- un article dans son bulletin, consacré aux évolutions de la détention des actions du CAC40 par les non-résidents
- deux notes annuelles sur les stocks d'investissements directs français à l'étranger et les stocks d'investissements directs étrangers en France.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

La Banque de France poursuit une politique d'amélioration continue de ses dispositifs permettant de faciliter les remises par les banques et les entreprises (évolutions régulières du portail ONEGATE permettant la transmission dématérialisée ; ce portail inclut notamment une fonctionnalité dite « formulaire » permettant la mise en place de collectes simplifiées ciblées sur des populations précises). En 2018, entrera en vigueur une version optimisée du portail ONEGATE (identifiant unique par remettant, aide en ligne, simplification des chargements de fichier). La mise en place en 2017 des enquêtes ECO et EFI nouvelle formule a en outre conduit à diminuer la charge globale des entreprises. En effet, les nouveaux échantillons sont plus conséquents pour EFI (dont la charge de réponse est en moyenne plus faible) et plus réduits pour ECO (dont la charge de réponse est en moyenne plus élevée).

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des activités fiduciaires et de place

Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la direction des entreprises servent principalement à accomplir deux objectifs de la Banque de France, la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire, et la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Les démarches engagées pour obtenir l'accès aux données du répertoire SIRUS¹ devraient aboutir en 2017. L'utilisation de ces données devrait permettre de compléter les résultats des travaux engagés en 2016 en vue d'améliorer les méthodes de catégorisation par taille des statistiques d'entreprises de l'Observatoire des entreprises.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Néant

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

Exploitation des données désormais disponibles en *Open data* en application de la loi sur l'ouverture des données au public. Une étude est actuellement en cours afin d'identifier, soit l'accès à des données qui n'étaient pas diffusées jusqu'à présent, soit un accès plus facile à des données déjà accessibles, soit la gratuité d'accès à des données acquises jusqu'à présent à titre onéreux.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Néant

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

¹

Répertoire de l'INSEE indiquant en particulier la taille des entreprises.

3.4 Aspects «européens »

La Banque de France siège au Comité européen des centrales de bilans (ECCBSO) et participe à tous ses groupes de travail. Ceux-ci poursuivent en 2018 les activités suivantes : constitution et gestion de la base de données internationales d'entreprises BACH, travaux sur les comptes consolidés de plusieurs pays européens (ERICA), travaux sur les délais de paiement, évaluation du risque de crédit, analyse de l'influence des normes et réglementations nationales sur la production, statistiques d'entreprises des pays membres de l'ECCBSO.

4. Opérations répétitives

La Banque de France (direction des entreprises) publie deux Stats Info mensuels :

- L'un concerne les défaillances. Chaque mois, le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) permet d'établir les statistiques provisoires (dans un délai d'un mois plein) et définitives (dans un délai de deux mois) du nombre de défaillances d'entreprises, par secteur d'activité et taille. Les données définitives sont désaisonnalisées et complètent les données brutes en glissement sur 12 mois. L'impact économique des défaillances est analysé à partir des données comptables et des encours de crédit.
- L'autre concerne le crédit par taille d'entreprises. La Centrale des risques de la Banque de France recense les encours de crédits de différents types accordés par les banques. Toute banque doit déclarer chaque mois ses crédits à une entreprise dès lors qu'ils atteignent au moins 25 000 euros. Les crédits sont ventilés par secteur d'activité, par taille d'entreprise, par catégorie juridique, et par bénéficiaire (résidents ou non-résidents). Sont distingués les crédits mobilisés, effectivement empruntés, des lignes mobilisables ouvertes aux entreprises, ainsi que les différentes catégories de crédit (découverts, affacturage...). Ces statistiques sur les encours de crédits sont publiées sur la base de la définition des entreprises du décret statistique de 2008. Ces données vont s'enrichir en 2018, du fait de la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/867 relatif à la collecte de crédit granulaire (ligne-à-ligne) pour la zone euro (voir statistiques monétaires et financières).

Les données relatives au financement des PME – encours de crédit pour l'ensemble des PME, encours de crédits portés par les entreprises de moins de trois ans, défaillances et taux d'intérêt par catégories d'entreprises – sont postées sur le portail Websat et *via* les « compléments » du Stat Info « crédits par taille d'entreprise ».

L'Observatoire des entreprises publie deux études annuelles sur la situation des entreprises à partir des données bilancielle portant sur l'année N-1 de la base Fiben : celle sur les PME est publiée dans le bulletin trimestriel de septembre de l'année N et celle sur toutes les entreprises sort dans le bulletin de décembre. Depuis 2009, en application de la définition de l'entreprise figurant dans la loi de modernisation économique (LME), trois populations sont distinguées : les PME, les ETI et les grandes entreprises. D'autres informations mensuelles sont aussi mobilisées : incidents de paiement, centralisation des risques, défaillances.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie et fait l'objet d'un dossier statistique publié par la Banque de France à l'automne sur son site internet et d'une étude publiée en fin d'année. La Banque de France est d'autre part rapporteur de l'Observatoire des délais de paiement. Depuis fin 2010, les statistiques sont publiées en nouvelle NAF et selon la nouvelle définition des entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif de modernisation de la collecte des bilans auprès des entreprises (automatisation et dématérialisation de la collecte) est entré en vigueur à la fin de l'année 2009. Il allège les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il devrait concerner en 2017 près de 73 % des bilans transmis. Ce taux pourrait approcher les 80 % en 2018, ce mode de transmission devant s'appliquer à terme à l'essentiel de la collecte.

STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

BANQUE DE FRANCE

Direction générale de la stabilité financière et des opérations

Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

1. Exposé de synthèse

L'avènement des paiements instantanés va conduire à la mise en place d'un suivi statistique, à partir de données relatives aux volumes et à la valeur des transactions de paiement effectuées de façon instantanée et à leur évolution.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Néant.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Néant.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

De nouveaux reportings seront mis en place en 2018 pour assurer le suivi statistique d'une innovation dans le domaine des paiements : le paiement instantané. Ils viseront en premier lieu à suivre le développement de l'activité de paiement instantané, en volume (nombre de transactions) et en valeur (montant des transactions). Ils s'appuieront sur les données fournies tant par les systèmes de paiement de détail tels que CORE(FR), que par les établissements de crédit offrant ce service de paiement instantané.

Le dépositaire central de titre français, Euroclear France, devrait être agréé au regard du nouveau règlement CSDR (central securities depositories regulation), probablement avant fin 2017. À partir de son agrément, il sera tenu de remettre les données définies par CSDR (dans l'article 42 du regulatory technical standard 2017/392 du 11 novembre 2016) à ses autorités compétentes, dont la BDF. Le suivi et l'exploitation de ces données seront en conséquence mis en place pour 2018.

La DSP2 prévoit une nouvelle exigence de reporting de la part des établissements de crédit, portant sur les incidents opérationnels ou de sécurité majeurs subis par ces établissements de crédit et qui sont susceptibles d'affecter leur capacité à traiter les paiements. Une nouvelle collecte sera mise en place en 2018 pour traiter ces reportings.

Le référentiel de sécurité du chèque évoluera en 2018, avec une refonte de ses critères d'évaluation.

Le résultat des collectes relatives aux fraudes sur les moyens de paiement est désormais public, depuis mi-2017.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1. Aspects « Territoires »

Néant.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant.

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4. Aspects « européens »

Néant.

4. Opérations répétitives

La DSPM réalise de manière régulière des enquêtes statistiques à différentes fréquences. Le tableau ci-dessous donne la liste exhaustive des enquêtes réalisées :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Activité de banque correspondante	DSPM - SEPI	Biennale
Les cartes de paiement et de retrait	DSPM - SMPS	Annuelle
Cartographie des moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors systèmes)	DSPM - SMPS	Annuelle
Recensement de la fraude sur les moyens de paiement	DSPM - SMPS	Annuelle
Niveau de respect du Référentiel de sécurité du chèque	DSPM - SMPS	Annuelle
Statistiques de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement	DSPM - SMPS	Annuelle
Déploiement de 3D-Secure	DSPM - SMPS	Semestrielle
Contrôle interne déployé sur les moyens de paiement scripturaux (extrait du Rapport annuel sur le contrôle interne remis par les assujettis au règlement n° 97-02 modifié du CRBF à l'ACPR)	DSPM - SMPS	Annuelle
SEPA – Collecte donneurs d'ordre	DSPM - SMPS	Hebdomadaire
Titres spéciaux de paiement dématérialisés (TSPD) et Chèques emploi service universels (CESU) – Activité et fraude	DSPM - SMPS	Annuelle
Les systèmes de compensation et de règlement de titres	DSPM - SEPI	Annuelle
Les systèmes de paiement de montant élevé y compris les statistiques sur les titres mobilisés en garantie des opérations de politique monétaire et/ou de crédit intra-journalier	DSPM - SEPI	Annuelle
Les systèmes de paiement de masse	DSPM - SEPI	Mensuelle
Transfert de liquidité par les principaux établissements de crédit français entre Euro1 et Target2	DSPM - SEPI	Bimensuelle
Suivi de l'activité en renminbi des banques françaises	DSPM-SETIM	Trimestrielle
Suivi de l'activité sur la dette souveraine de la chambre de compensation	DSPM - SEPI	Quotidienne

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant.

STATISTIQUES SUR LES BANQUES ET SUR LES ORGANISMES D'ASSURANCE

BANQUE DE FRANCE

Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (SG-ACPR)

1. Exposé de synthèse

Le programme de travail statistique de l'ACPR pour 2018 s'inscrit dans un environnement toujours en forte évolution.

a) dans le domaine bancaire

La mise en place, depuis novembre 2014, du Mécanisme de Supervision Unique (MSU), a conduit à développer les groupes de travail européens centrés sur les analyses prudentielles. L'entrée en vigueur régulière de versions modifiées et enrichies des reportings prudentiels FINREP (FINAncialREPorting) pour les états financiers et COREP (COMmonREPorting) pour les états réglementaires CRD4 continue d'engendrer un coût élevé de mise à niveau des outils d'études. Par exemple, l'entrée en vigueur d'IFRS 9 au 01/01/2018 entraînera une revue complète des états FINREP.

b) dans le domaine des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance

La finalisation de la mise en œuvre de Solvabilité 2 devenue effective au 1er janvier 2016 se traduit par la mise en place d'un système harmonisé, complet et nouveau de reporting prudentiel, sur lequel s'appuient de nouveaux travaux d'analyse, tout en posant la problématique de la continuité des séries statistiques. Le reporting Solvabilité 2 est désormais réalisé au format XBRL (i.e. au même format technique que les banques).

2. Travaux nouveaux pour 2018

En 2018, l'accent sera mis sur l'exploitation des nouvelles remises bancaires décidées au niveau européen. La mise en place par le MSU d'un reporting harmonisé FINREP solo permettra des analyses plus larges en termes de représentativité sur base sociale. Par ailleurs, l'entrée en vigueur d'IFRS9 entraînera une refonte en profondeur des états de reporting FINREP, en particulier sur la définition des portefeuilles et celle des créances douteuses.

S'agissant du Mécanisme de Supervision Unique, si les autorités européennes (BCE) voient leur capacité à produire des statistiques renforcée par l'extension du système de remise d'états informatisés transitant par les superviseurs nationaux, la demande de statistiques destinées au support des activités de contrôle (états de remise, contrôles de qualité, tableaux de bord, etc.), ne s'est pas affaiblie.

Pour le secteur assurantiel, l'entrée en vigueur effective de la directive Solvabilité 2 au 1^{er} janvier 2016 constitue un puissant facteur d'harmonisation des *reporting* prudentiels imposés aux organismes d'assurance en Europe tout en réduisant, chaque année entre 2016 et 2020, les délais de remise aux autorités de supervision.

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Néant

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Le programme de travail de la direction des études de l'ACPR pour l'année 2018 n'est pas encore arrêté.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

Il est envisagé de continuer à enrichir le rapport « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance » tant par des comparaisons européennes que par la fourniture de données sur certaines sous-populations.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1. Aspects « Territoires »

Néant

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4. Aspects «européens »

3.4.1. Secteur bancaire

Le renforcement de l'harmonisation des "reportings" européens, débuté en juin et septembre 2014 avec des templates de remises FINREP et COREP entièrement standardisés pour l'ensemble des pays, s'est étendu avec la mise en place d'un reporting FINREP solo par la BCE (entrée en vigueur progressive entre décembre 2015 et juin 2017).

3.4.2. Secteur des assurances

L'Autorité européenne des Assurances et Pensions Professionnelles (AEAPP) coordonne les travaux d'amélioration de la qualité des données reçues. Elle prend également en charge la diffusion de données agrégées par pays, permettant de réaliser des comparaisons européennes sur une base réellement harmonisée.

Au niveau mondial, l'identification des assureurs d'importance systémique mondiale par l'IAIS donne également lieu à des travaux de collecte de données et à des discussions méthodologiques, auxquels l'ACPR participe. La liste des assureurs systémiques mondiaux est publiée chaque année par le Comité de Stabilité Financière (CSF ou FSB en anglais).

4. Opérations répétitives

L'ACPR collecte des états comptables et prudentiels de diverses natures selon la périodicité prévue par la réglementation.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Secteur bancaire

Les réflexions du SEBC sur un dictionnaire de données commun aux collectes statistiques et prudentielles pouvant à plus long terme déboucher sur un « European Reporting Framework », visent à alléger et simplifier le reporting pour les assujettis.

Secteur assurance

Parallèlement à la mise en œuvre du nouveau format électronique XBRL harmonisé au niveau européen, la charge de reporting des organismes soumis à « solvabilité 2 » a été allégée des remises « solvabilité 1 ». Le reporting propre aux organismes qui restent soumis à Solvabilité 1 a été sensiblement réduit, l'essentiel des informations étant désormais collecté au travers des États Nationaux Spécifiques, communs avec la population Solvabilité 2.

1. Exposé de synthèse

En 2018 les travaux de la comptabilité nationale porteront en priorité sur la diffusion de la nouvelle base (base 2014) et sur la préparation de l'intégration de sources en entreprises profilées par la comptabilité nationale.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Une enquête sur la production et les achats des entreprises est programmée pour un terrain en 2018 et/ou 2019.

Le volet achats de cette enquête vise à collecter des informations récentes sur les achats des entreprises afin d'actualiser les données du tableau des entrées intermédiaires (TEI) de la comptabilité nationale, qui rend compte des consommations intermédiaires des branches d'activité de l'économie en différents produits.

Le volet produits vise à identifier parmi les flux entre unités légales consolidés au sein des entreprises profilées ceux qui doivent continuer à être décrits en comptabilité nationale, afin de permettre à la comptabilité nationale d'utiliser de manière optimale les données É sane en entreprises profilées.

Cette enquête est élaborée en étroite collaboration avec la direction des statistiques d'entreprises (DSE).

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018

Sans objet.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

En mai 2018, à l'occasion de la publication des résultats de la campagne annuelle de comptes, une nouvelle base de comptes nationaux sera publiée, la base 2014. Les révisions par rapport à la base 2010 actuelle porteront notamment sur les flux de biens et services comme de revenus avec le reste du monde, et permettront de rapprocher les estimations de la comptabilité nationale de celles de la balance des paiements élaborée par la Banque de France. Un travail important de réestimation des revenus de la propriété sur les années récentes est également mené.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

Sans objet.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Sans objet.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Sans objet.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Sans objet.

3.4 Aspects « européens »

Les comptes nationaux continueront de représenter l'Insee dans de nombreux groupes de travail européen, dont en particulier la Task Force DMES-BSDG sur l'impact de la mondialisation sur les statistiques, mise en place suite à la révision massive du PIB irlandais intervenue à l'été 2016.

4. Opérations répétitives

RAS.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

1. Exposé de synthèse

Le programme statistique pour 2018 du bureau GF-3C repose sur quatre axes principaux.

1.1 Poursuivre la démarche d'ouverture des données publiques

Conformément au principe de gratuité instauré par la loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015, dite « loi Valter », et codifié dans le code des relations entre le public et l'administration, les équipes du bureau GF-3C ont finalisé la mise en œuvre de l'accès libre et gratuit au fichier fondamental en matière de fiscalité directe locale : le fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale dit « fichierREI ».

En 2017, les quatre derniers millésimes du fichier REI, anonymisés selon les règles en vigueur à la DGFIP et accompagnés de la documentation de nature à permettre leur exploitation statistique ont été mis en ligne sur le site internet de l'administration fiscale « impots.gouv.fr » ouvert à tout public.

Des travaux sont actuellement menés pour permettre de compléter cette diffusion, en 2018, par des millésimes plus anciens, de manière à mettre à disposition du public une série comportant une profondeur historique significative.

En outre, pour les besoins du monde de la recherche, les REI non anonymisés de 1982 à 2015 ont été « versés » par le bureau GF-3C sur le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD) du Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (Genes).

1.2 Simplifier les transmissions des données fiscales à l'Insee et aux SSM.

En tant que représentant et coordinateur de la statistique publique en France, l'Insee utilise de nombreux fichiers et bases administratives et sollicite régulièrement l'accès à de nouvelles sources fiscales.

Compte tenu du grand nombre de protocoles en cours et de la nécessité de réactualiser une partie d'entre eux, un projet de convention globale de transmission de données fiscales à destination de l'Insee a été rédigé par le bureau GF-3C. Il est actuellement en cours de discussion avec les différentes directions concernées de l'Insee et devrait être opérationnel en 2018.

Cette convention permettra :

- un meilleur suivi des échanges ;
- une optimisation et une rationalisation des moyens et ressources mis en œuvre pour actualiser en temps réel le cadre des transmissions existantes ou définir les conditions des transmissions à initier ;
- une mutualisation des canaux techniques d'acheminement des données.

1.3 Assurer la continuité de la mise en ligne des données fiscales sur le site « impots.gouv.fr » et « data.gouv.fr » tout en se conformant aux exigences de la loi « Pour une République numérique »

Un équilibre doit être trouvé entre les délais à respecter, inscrits dans un calendrier prévisionnel public, pour la publication des données statistiques, et la satisfaction des formats exigés par la loi « Pour une République numérique ». Ainsi, des ajustements seront poursuivis en 2018 pour perfectionner l'exploitabilité des données et pouvoir les publier, conformément à la loi, dans un format ouvert, aisément réutilisable et exploitable.

Afin d'éviter à l'internaute d'avoir à télécharger un à un les tableaux (plus d'une centaine) de la traditionnelle publication que constitue l'Annuaire statistique de la DGFIP, ce document vient d'être mis à disposition sous la forme d'un unique fichier compressé, ce qui autorisera son téléchargement en une seule fois.

Également, s'agissant des données d'impôt sur le revenu par commune, en plus de la publication par fichier communal, la publication s'effectuera aussi sous la forme d'un unique fichier compressé, ce qui autorisera son téléchargement par l'internaute en une seule fois.

Enfin, s'agissant des publications publiées en format « PDF », à savoir les déclarations nationales d'impôt sur le revenu, les déclarations nationales de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les déclarations nationales de taxe sur les salaires, l'expertise actuellement en cours permettra, en 2018, une restitution de ces données dans un format aisément réutilisable, par exemple le format « libre office calc ».

1.4 Faire face à la hausse continue des demandes d'accès des chercheurs aux données fiscales

Depuis que la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a ouvert l'accès des tiers, à des fins de recherche scientifique, aux données fiscales individuelles relatives aux particuliers et aux entreprises par l'introduction d'un nouvel alinéa à l'article L.135 D du livre des procédures fiscales (LPF), les équipes du bureau GF-3C sont mobilisées de façon continue pour satisfaire leurs demandes :

- d'un point de vue juridique

La mise à disposition d'une nouvelle base de données, dès lors qu'elles constituent des données à caractère personnel, implique de procéder aux formalités préalables *ad hoc* auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

En amont, toute mise à disposition d'une base pour une nouvelle équipe de recherche nécessite de préparer les autorisations et engagements de confidentialité idoines.

Au 29 juin 2017, le bureau GF-3C avait traité 287 dossiers ayant reçu un avis favorable du Comité du secret statistique (CSS), dont 120 en 2016.

1 327 engagements de confidentialité avaient été adressés à des chercheurs (un dossier regroupe plusieurs chercheurs), dont 548 en 2016.

En outre, une trentaine de dossiers environ avaient reçu un avis favorable du même Comité, le traitement de leur dossier étant en cours par le bureau GF-3C.

Au regard de l'afflux des demandes, le bureau GF-3C a initié, en concertation avec l'Insee, une simplification des démarches à accomplir auprès du CSS.

Désormais, le comité donne un avis sur l'ensemble des millésimes passés et futurs concernant une source donnée, cette mesure de simplification permettant à une même équipe de recherche d'accéder aux nouveaux millésimes d'un fichier ou d'une enquête pour un projet donné, sans formalité supplémentaire auprès du CSS.

Cette mesure de simplification s'est appliquée à compter du mois de juin 2017.

En tout état de cause, la mise en œuvre du processus d'ouverture peut nécessiter la rédaction de conventions avec les chercheurs dans le cadre de travaux de retraitement et de documentation des bases.

- d'un point de vue technique

Les équipes du bureau GF-3C doivent constituer des bases de données exploitables et documentées, en vue de leur mise à disposition sur le centre d'accès sécurisé distant aux données.

Cela nécessite en premier lieu un travail d'extraction des informations pertinentes des applications de gestion de la DGFiP. Ce travail peut être effectué au sein du bureau GF-3C ou par un bureau métier, le bureau GF-3C étant alors tenu de communiquer des spécifications précises.

Une fois le fichier brut constitué, des traitements d'anonymisation des variables directement nominatives ainsi que des traitements d'amélioration statistique des données sont effectués. Ces travaux peuvent s'avérer extrêmement chronophages au regard de la complexité de la législation fiscale et de la taille importante des bases de données concernées.

Enfin, une fois les retraitements effectués, une documentation doit être élaborée pour expliciter les modalités des différentes variables.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le bureau GF-3C ne réalise aucune enquête au sens statistique du terme et telle que le Conseil national de l'information statistique (Cnis) l'a défini.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Le procédure d'accès auprès de l'Insee aux fichiers d'entreprises et d'établissements « Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) » est finalisée. L'accès effectif au fichier interviendra au plus tard en 2018, ce qui permettra au bureau GF-3C de chiffrer entre autres les effectifs salariés concernés par les différents dispositifs fiscaux existants ou envisagés, par exemple dans le cadre de simulations effectuées pour la préparation des projets de loi de finances.

La procédure d'accès auprès du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) aux enquêtes « Aquaculture » est aussi finalisée. À compter de 2018, le rapprochement de ces données d'enquêtes avec des données fiscales permettra d'effectuer des évaluations précises des aides fiscales accordées dans le domaine très spécifique que constituent les secteurs de l'aquaculture et de la pêche maritime, tout comme l'évaluation de l'impact de ces aides.

Le bureau GF-3C est en cours d'acquisition du fichier « Demande de Valeurs foncières (DVF) ». L'exploitation de ce fichier lui permettra d'améliorer la précision des chiffrages et simulations effectués. Ce fichier sera également enrichi de variables supplémentaires, aussi bien pour une utilisation en interne que pour une mise à disposition, le cas échéant, des organismes ou administrations pouvant légalement y prétendre.

Le bureau GF-3C est également en cours d'acquisition du « Fichier des COntrats d'assurances VIE (Ficovie) ».

Sous réserve de faisabilité technique, l'exploitation de ce fichier devrait permettre de répondre à de nouvelles demandes d'analyse et de chiffrage.

Le retraitement de Ficovie laisse augurer de nouvelles perspectives en matière d'ouverture des données fiscales au monde de la recherche scientifique.

Par ailleurs, l'instauration par l'article 88 de la loi de finances pour 2017 du crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) a conduit le bureau GF-3C à construire une base de données spécifique des organismes concernés par ce dispositif. Ce travail sera consolidé en 2018, de manière à pouvoir répondre de façon précise à des demandes de chiffrage, concernant notamment l'incidence de l'extension éventuelle du crédit d'impôt à de nouveaux organismes.

Enfin, la « Base Intranet de Restitution des Déclarations des entreprises (BIRDe) », référentiel fiscal pour la fiscalité des professionnels migrera vers un tout nouveau référentiel, « e-PRO », en 2018. Ce changement nécessitera une ré-écriture complète des programmes d'acquisition des données. Des réunions de travail devront être programmées avec la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, qui sera également fortement impactée par cette migration.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Une réflexion a été initiée pour enrichir le site « impots.gouv.fr » de nouvelles données chiffrées relatives à la taxe sur la valeur ajoutée à un niveau géographique départemental, en sus du seul niveau national actuellement publié.

Aux fins d'intégrer la nouvelle configuration territoriale des régions et l'institution des métropoles, la granularité des statistiques mises en ligne a été adaptée aux nouveaux contours territoriaux.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

Pour les exercices de prévision des recettes fiscales en matière de TVA, la nouvelle méthodologie expérimentée en 2017 ayant atteint un haut degré de perfectionnement, cette dernière pourra être utilisée en régime de croisière en 2018.

Cette méthode permet au bureau GF-3C d'estimer les recettes de TVA à partir d'un modèle économétrique faisant intervenir les indicateurs macro-économiques issus des notes de conjoncture de l'Insee.

Pour ces travaux, les séries de recouvrements de TVA brute ainsi que de dépôts de demandes de remboursement de crédit de TVA sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables à l'aide du logiciel Demetra +.

Aux fins d'accélérer et de sécuriser les travaux sur la TVA, la chaîne d'acquisition des déclarations de TVA va faire l'objet d'une démarche qualité au format Single Integrated Metadata structure, tel que prévu dans le plan d'action du SSP. L'unité qualité de l'Insee accompagnera le bureau GF-3C dans la rédaction du rapport et sa mise en œuvre.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Les tableaux de données chiffrées mis en ligne sur le site « impots.gouv.fr » sont, pour la plupart, déclinés au niveau communal : en matière d'impôt sur le revenu, d'impôt de solidarité sur la fortune et de fiscalité directe locale.

Certains impôts et taxes qui font actuellement l'objet d'une publication au niveau national pourraient, en 2018, être déclinés au niveau départemental : taxe sur les salaires ou taxe sur la valeur ajoutée.

Un effort permanent est mené par le bureau GF-3C pour fiabiliser, préciser et enrichir ces statistiques.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Une convention globale d'échanges avec le SOeS du Ministère de la transition écologique et solidaire relative à l'échange d'informations avec la DGFIP sur les constructions et le logement vient d'être signée et devrait produire tous ses effets en 2018. À l'image de la convention globale d'échanges avec l'Insee, elle devrait permettre :

- d'affiner le suivi des échanges ;
- d'optimiser et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour actualiser en temps réel le cadre juridique des transmissions existantes ou définir celui des transmissions à initier ;
- de mutualiser les canaux techniques d'acheminement des données.

Cette convention définit notamment les conditions et les modalités juridiques de transmission des données fiscales au SOeS aux fins de constitution du fichier des logements par commune (Filocom).

Dès lors que l'accès à ce fichier Filocom est très sollicité, le bureau GF-3C apportera également son soutien technique et juridique au SoeS, afin qu'il puisse en ouvrir l'accès aux bénéficiaires d'une dérogation au secret professionnel, tels que l'Insee, les services statistiques ministériels (SSM) ou les chercheurs.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

La plupart des fichiers statistiques constitués par la DGFIP ont pour objet de pouvoir évaluer le plus précisément possible le nombre de « gagnants/perdants » ainsi que les montants en jeu pour chaque dispositif fiscal.

Il s'agit d'un préalable indispensable à toute évaluation de politique publique.

En 2018, le bureau GF-3C poursuivra et consolidera son soutien à la Direction générale des Outre-Mer (DGOM) dans sa démarche d'évaluation des politiques publiques menée en outre-mer pour y promouvoir le développement économique et à la cohésion sociale.

Ce soutien sera apporté par la fourniture des statistiques idoines, si besoin.

De façon plus indirecte, le bureau GF-3C, en fournissant au SOeS les données fiscales nécessaires à la constitution du fichier Filocom mentionné *supra* au 3.2, participe à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du logement.

Enfin, la dérogation législative instituée au profit des chercheurs autorise les évaluations plurielles des politiques publiques, notamment dans le cadre des travaux pilotés par France Stratégie.

3.4 Aspects « européens »

La diffusion des données à des fins de recherche scientifique participe à l'effort d'harmonisation de la diffusion des données fiscales au niveau européen.

Dans le cadre de la dérogation législative décrite au 1.4, l'accès aux données individuelles indirectement nominatives suffit pour mener à bien les projets de recherche scientifique, dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général.

Par ailleurs, les nouvelles contraintes imposées par le règlement (UE) 2015/759 du 29 avril 2015 et modifiant le règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes nécessiteront probablement de constituer un groupe de travail avec l'Insee pour étudier les modalités de mise en œuvre de l'association de l'Insee et de la Commission (Eurostat) pour la conception initiale, le développement ultérieur et la cessation des fichiers administratifs créés et mis à jour par la DGFIP pour la production de statistiques européennes.

De plus, dans une démarche de transparence, le règlement (UE) 651/2014 du 17 juin 2014 impose aux États-membres, à compter du 1^{er} juillet 2016, de mettre à la disposition du public des informations sur chaque aide d'État individuelle, d'un montant supérieur à 500 000 €, accordée à une entreprise, telles que le nom du bénéficiaire, le type d'entreprise, sa région ou son secteur d'activité.

Les équipes du bureau GF-3C sont d'ores et déjà mobilisées pour déterminer la méthodologie qui permettra de repérer de façon optimale les entreprises ayant bénéficié d'une aide fiscale d'un montant supérieur à 500 000 €, ce montant devant s'entendre par bénéficiaire et par aide.

Cette méthodologie étant en phase de finalisation, les renseignements en question seront publiés sur le site internet dédié en 2018, à l'adresse suivante :

<https://webgate.acceptance.ec.europa.eu/competition/transparency/public/search/FR>.

Enfin, il est à noter que le tirage d'un échantillon par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) pour l'enquête « santé européenne », programmée par Eurostat, s'effectuera en 2018 à l'aide des données fiscales.

Il s'agit des données fiscales préalablement cédées par la DGFIP à l'Insee. Toutefois, ces dernières restant couvertes par le secret fiscal, la DGFIP est partie prenante à la convention qui encadre le tirage de cet échantillon, sous l'égide du bureau GF-3C.

4. Opérations répétitives

4.1 Enquêtes

Néant.

4.2 Opérations de production à caractère permanent

S'agissant des opérations de production à caractère permanent, des statistiques fiscales relatives à des données d'entreprises, des particuliers et de fiscalité directe locale sont produites annuellement.

Des statistiques conjoncturelles sont aussi produites en matière de recouvrement et d'émissions de rôles d'imposition effectuées par la DGFIP ainsi qu'en matière de versements spontanés communiqués par les pôles de gestion publique.

Également, sont assurés des travaux de maîtrise d'ouvrage des fichiers de données ou applications informatiques.

4.2.1 Exploitation des bases de données

Les données suivantes sont exploitées :

4.2.1.1 En matière de fiscalité professionnelle

- déclarations de résultats (liasses fiscales) des entreprises relevant du régime réel, soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux, des bénéficiaires non commerciaux ou des bénéficiaires agricoles (fichier national des déclarations professionnelles « FNDP ») ;
- déclarations de résultats d'ensemble d'IS des groupes de sociétés intégrées fiscalement (fichier des groupes « FDG ») ;
- déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (fichier de TVA) ;
- fichier relatif aux remboursements de crédit de TVA (fichier Rebeca), constitué à partir des demandes de remboursements de crédits de TVA ;
- données de paiement d'acomptes et de soldes d'IS et données déclaratives des relevés de soldes d'IS souscrits par les entreprises (fichier statis) ;
- ensemble des informations liées à la liquidation de l'IS tels que le montant du bénéfice taxé ou de l'IS brut (fichier SR Adélie) ;
- déclarations de liquidation et de régularisation de taxe sur les salaires (fichier de taxe sur les salaires) ;
- état 104B-FRP qui recense l'ensemble des redevables professionnels ayant un compte ouvert au fichier des redevables permanents (FRP) ;
- fichier des mouvements sur créances (MVC) qui rassemble tous les crédits d'impôts dont bénéficient les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ;
- fichier de données d'assiette du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) déclarées auprès des organismes sociaux (Mutualité sociale agricole et Agence centrale des organismes de sécurité sociale) ;
- fichier MVC-CICE, élaboré à partir de MVC : il permet de suivre les montants de créances initialisés et consommés par les entreprises ;
- déclarations annuelles de données sociales (DADS) ;
- fichiers entreprises « Fare » et « Ficus » en provenance de l'Insee, dont l'accès a été obtenu en 2013 ;
- le fichier de référence des entreprises « SIRUS » en provenance de l'Insee, dont l'accès a été obtenu en 2013 ;
- base de gestion des déclarations des entreprises bénéficiaires du crédit d'impôt recherche (CIR), base « Gecir » (déclarations fiscales n° 2069), du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dont l'accès a été obtenu en 2015 : le bureau GF-3C opère des redressements sur cette base de façon à pallier les déclarations n° 2069 manquantes ;
- fichier relatif au crédit impôt recherche « MVC-CIR », résultat de l'appariement entre la base « Gecir » redressée et le fichier MVC, mentionnés *supra* pour constituer une base de données relative au CIR, exhaustive sur les créances initialisées et consommées. ;
- fichier dénommé « Agri-TVA » : il résulte de l'appariement entre des données de TVA et des données issues de l'application « Agri », traitement informatisé de calcul des bénéficiaires forfaitaires agricoles. L'appariement de ces données dans un fichier unique permet de disposer, pour chaque redevable, de tous les éléments d'imposition concernant son exploitation. Il est alors possible de quantifier plus précisément les effets de la suppression du régime du forfait agricole.

4.2.1.2 En matière de fiscalité des particuliers

- déclarations de revenus déposées par les particuliers (fichier Pote) ;
- déclarations d'impôt de solidarité sur la fortune (fichier ISF) ;
- déclarations de donations enregistrées dans Moorea (fichier des donations issues de Moorea) ;
- déclarations de successions enregistrées dans Moorea (fichier des successions issues de Moorea) ;
- déclarations d'exit tax saisies dans le logiciel de gestion « Exit tax » ;
- données issues de l'Observatoire des redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune délocalisés et de leurs retours en France ;
- données sur les redevables à l'impôt sur le revenu partis à l'étranger, issues de l'application « Sirius Part » ;
- enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) en provenance de l'Insee, dont l'accès a été obtenu en 2013 ;
- enquête ménage « Budget des Familles » (BDF) en provenance de l'Insee, dont l'accès a été obtenu en 2014 ;
- dans le cadre de ses travaux d'évaluation des politiques fiscales en matière d'impôt sur le revenu (travaux de prévisions de recettes fiscales d'impôt sur le revenu et d'estimation du coût de dispositifs fiscaux spécifiques), le bureau GF-3C produit chaque année un échantillon nommé « FÉLIN- Fichier Échantillonné de l'Impôt sur le reveNu » (500 000 foyers fiscaux), selon la méthodologie d'échantillonnage consistant en un tirage équilibré avec la macro FastCube, à partir des données exhaustives d'émissions d'impôt sur le revenu. Il est en effet difficile d'effectuer des travaux de simulation sur l'ensemble de la population (37 millions de foyers fiscaux) ;
- fichiers dits « 1243 » issus de requêtes effectuées à partir du fichier informatisé de la documentation juridique sur les immeubles (Fidji), comportant notamment des informations sur les plus-values immobilières. Leur exploitation par le bureau GF-3C permet d'estimer certaines dépenses fiscales ou de compléter des bases de données statistiques en matière de valeurs foncières.

4.2.1.3 En matière de fiscalité directe locale

- rôles généraux de taxe d'habitation et de leurs taxes annexes ou adossées (fichier PLFC) ;
- rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de leurs taxes annexes ou adossées (fichier CFE) ;
- fichiers fonciers standards de taxe foncière et taxes annexes ou adossées ;
- données d'impôts directs locaux auto-liquidés (fichier par redevable des bordereaux de liquidation de la cotisation de taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), fichier par redevable de répartition aux collectivités des paiements de CVAE, fichier par redevable de taxe sur les surfaces commerciales) ;
- fichier de recensement des éléments d'imposition (REI) communiqué par le bureau CL-2A de la DGFIP ;
- statistiques foncières « Arthur ».

4.2.1.4 En matière de recouvrement

Sont également produites des statistiques conjoncturelles sur les recouvrements des impôts taxes et redevances, opérés par la DGFIP, à partir de l'exploitation des fichiers de recouvrement.

4.2.1.5 En matière d'émissions effectuées par la DGFIP de rôles d'imposition et de versements spontanés

L'application COROL (COMptabilité des RÔLes) a pour objet de constituer mensuellement et annuellement un état statistique par direction départementale ou régionale des Finances publiques :

- des émissions des différents rôles d'imposition ;
- des données et versements spontanés communiqués par les pôles de gestion publique de la DGFIP.

À partir de l'état statistique mensuel « 1901 » édité à partir de cette application COROL, le bureau GF-3C communique chaque mois les données d'émission des rôles d'imposition à la direction du budget

pour lui rendre compte des écarts éventuels avec les montants mensuels prévus dans le cadre de l'exercice budgétaire de prévision.

Par ailleurs, il fournit directement aux directions territoriales et délégations interrégionales des finances publiques un fichier au format Excel permettant un suivi par direction, région et inter-région des émissions de rôles et des versements spontanés.

Le fichier annuel Résumé Général des Rôles (RGR), état statistique « 1913 », est également constitué à partir des éléments saisis dans COROL. Cet état est diffusé notamment à la Cour des comptes, l'Insee, la direction du budget, la direction générale des collectivités locales, la direction générale du trésor et à certains bureaux de l'administration centrale de la DGFIP.

Les objectifs de l'ensemble des statistiques produites visent à chiffrer des dispositifs fiscaux existants ou à mettre en œuvre, évaluer les dépenses fiscales, effectuer des prévisions de recettes, produire des statistiques à destination du grand public et répondre à des demandes particulières d'autres administrations ou du public dans le cadre de travaux à façon.

En matière de recouvrement, d'émissions de rôles d'imposition et de versements spontanés s'ajoute également un objectif de suivi conjoncturel.

4.2.2 Travaux de maîtrise d'ouvrage

La bureau GF-3C assure d'importants travaux de maîtrise d'ouvrage.

En matière de fiscalité professionnelle, le bureau des études statistiques en matière fiscale est le maître d'ouvrage de l'ensemble des bases de données fiscales.

En matière de fiscalité des particuliers, il est le maître d'ouvrage du fichier ISF enrichi de données issues du fichier Pote, de l'état 1507 M, du fichier des donations issues de Moorea, du fichier des successions issues de Moorea, du fichier des successions issu de la « collecte successions »², du fichier CFE et du fichier par redevable des bordereaux de liquidation de la CVAE en matière de fiscalité directe locale.

Il est également le maître d'ouvrage des fichiers « Thins », « PFIL98 », de taxe d'habitation dits « format 3 » et « format 4 », et se charge des aspects juridiques liés à leur transmission.

Le fichier Thins est produit par la DGFIP, à l'usage de l'Insee, notamment pour le calcul des populations légales.

Le fichier PFIL98 est produit par la DGFIP, à l'usage du SOeS, pour constituer le fichier FiloCom. Le fichier « format 3 » est un fichier nominatif contenant notamment les noms et prénoms de l'occupant ainsi que des renseignements sur les locaux imposables à la taxe d'habitation. Le fichier « format 4 » comporte pratiquement toutes les informations figurant sur le fichier nominatif mais a été expurgé des éléments permettant l'identification directe des individus (notamment les nom et prénom de l'occupant). Ces deux fichiers sont communiqués aux communes et aux établissements de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, à leur demande.

Enfin, il réalise la maîtrise d'ouvrage de l'application COROL décrite supra.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le bureau des études statistiques en matière fiscale met à disposition de l'Insee et des SSM de nombreuses données fiscales, ce qui permet en contrepartie d'alléger la collecte statistique effectuée auprès des entreprises.

Il s'agit notamment de données issues :

- des déclarations de résultats ;
- des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée ;

² Cette collecte successions n'est plus mise en œuvre depuis 2013.

- des données d'actionnariat et de participation figurant dans les déclarations fiscales ;
- des déclarations des redevables de la taxe sur les surfaces commerciales ;
- des déclarations n° 2083 relatives aux investissements réalisés dans un département ou une collectivité d'Outre-Mer ;
- des déclarations annuelles de salaires concernant les salariés relevant des régimes particuliers ou spéciaux de sécurité sociale et les allocataires d'assurance chômage ainsi que des déclarations d'indemnités journalières de maladie, de maternité et de pensions d'invalidité ;
- des fichiers MVC-CICE, Gecir, MVC_CIR.

Le bureau GF-3C apporte une contribution à la rédaction de la publication annuelle de l'Insee « Insee références » sur les entreprises en France.

De fait, il participe indirectement mais de façon déterminante au processus d'allègement de la charge statistique des entreprises.